

## Réponse de Mme Christine TRIMOREAU, candidate Parti Chrétien Démocrate dans la 10<sup>ème</sup> circonscription de Loire-Atlantique

Madame, Monsieur,  
je vous remercie de votre enquête.  
Vous trouverez ci-dessous le tableau de mes réponses.

Je peux vous certifier que si je suis élue à l'Assemblée Nationale, j'y travaillerai à temps complet. Je n'hésiterai pas à prendre la parole pour défendre la famille, ses valeurs, les droits de l'enfant et des plus fragiles, quelle que soit la majorité politique dans l'hémicycle. Je participerai aux manifestations organisées par les associations engagées sur ces thèmes et je solliciterai les médias pour la diffusion de nos combats.

Si je deviens députée, je souhaiterais soit reconstituer l'entente parlementaire pour la Famille, soit créer une entente parlementaire pour la Vie, soit rejoindre la Commission des Affaires Culturelles et de l'Education.

N'hésitez pas à me contacter pour toute précision que vous estimeriez nécessaire.  
Bien à vous,

Christine Trimoreau,  
trimoreau2017@gmail.com

<b>Protection de la vie</b>	Position sur IVG	Je suis opposée à l'IVG et partage totalement la position du PCF sur ce point : La personne humaine, de sa conception à sa mort naturelle revêt une dignité absolue.
	Retour sur mesures pro-ivg : délit d'entrave, IVG droit fondamental, Fin condition de détresse, Fin du délai de réflexion, IVG remboursés à 100%	Ceci est statutaire, fondamental et non négociable. L'IVG est un drame pour la mère (et souvent pour le père, ignoré par la loi) qui dans la plupart des cas, agit sous pression et sous contrainte. La réduction du nombre d'IVG doit être un objectif de santé publique. Les chiffres français sont les plus élevés de l'UE : le Planning Familial chiffre à 216 798 le nombre d'IVG réalisées en France en 2015 dont 8 241 dans la région Pays de la Loire. Tout d'abord, un retour à la loi WEIL serait une étape nécessaire, en revenant sur l'ensemble des textes récents mais aussi en appliquant la partie de la loi jamais mise en œuvre qui préconisait des mesures d'aide aux femmes désirant garder l'enfant à naître. Des mesures immédiates et à court terme doivent permettre aux femmes de retrouver une réelle possibilité de choisir la vie, en toute connaissance et avec des moyens de subsistance et de développement pour elles et leurs enfants :
	Mesures pour aider à l'accueil de la Vie / Objectifs de baisse du nombre d'IVG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• refonte du site du gouvernement,</li> <li>• campagne d'information vers les mères mais aussi vers les pères qui sont souvent les premiers à inciter à l'IVG,</li> <li>• obligation de l'accord du père (s'il est connu) pour pratiquer l'IVG : la détresse de ces pères privés de leur enfant est en effet très méconnue.</li> <li>• le soutien aux structures existantes (écoute, sites d'information, maisons d'accueil),</li> <li>• priorité absolue pour l'obtention de logement,</li> <li>• développement de structures d'accueil et de possibilités d'accueil dans des familles.</li> <li>• Abrogation de la loi sur le délit d'entrave numérique à l'IVG</li> </ul> <p>Il faut mettre fin au scandale du remboursement partiel des frais de</p>

		<p>grossesse alors que les frais pour l'IVG sont remboursés à 100%. Il est vital de légaliser le droit à l'objection de conscience et d'interdire les discriminations à l'encontre de ceux qui en font usage. On doit aussi lutter pour juguler l'eugénisme prénatal qui touche déjà la majorité des trisomiques et qui demain touchera tout porteur de handicap présumé.</p> <p>J'ai été personnellement très marquée par des témoignages de jeunes trisomiques découvrant les projets gouvernementaux de dépistage systématique en vue d'IVG pour les femmes susceptibles de donner naissance à des enfants porteurs de trisomie.</p> <p>J'avais écrit en 2006 de courtes scènes de théâtre qui m'ont été inspirées par les écrits du Professeur Jérôme Lejeune. Des jeunes âgés d'une quinzaine d'années qui avaient lu ces écrits, ont été bouleversés par le regard porté bien souvent sur le handicap mental et ont tenu à jouer ces scènes dont nous avons fait un court-métrage de 47 mn. Au-delà de l'expérience cinématographique – bien modeste - ce sont surtout les réactions spontanées de compassion et de tolérance des jeunes qui m'ont frappée.</p> <p>Un subventionnement de la Fondation Lejeune serait un signal fort de la volonté à la fois de lutter contre l'eugénisme et de favoriser la recherche en faveur des handicapés.</p> <p>Sur tous ces sujets, il faut aussi avoir une action éducative et une neutralité de l'école publique qui à ce jour fait la promotion de l'IVG et invite régulièrement le Planning Familial à témoigner auprès des jeunes.</p>
	Position sur l'euthanasie	Je suis opposée à l'euthanasie et j'approuve totalement les statuts du PCD sur ce point.
	Dérives euthanasiques	Il est urgent de revenir à la première loi Léonetti (2005) pour éviter toutes les dérives telles celles qui se développent en Belgique. Cela doit être accompagné d'une vraie politique de soins palliatifs.
	Soins Palliatifs	Il faut aussi revenir sur le principe d'appliquer l'euthanasie quand la personne l'a écrit préalablement : comment savoir si ce que la personne a demandé de façon théorique des années avant a encore du sens quand la question se pose concrètement.
Mariage, Filiation, Conjugalité	Position Mariage et Adoption pour tous	Le mariage est une institution sociale qui permet les meilleures conditions de stabilité durable pour les couples (un homme et une femme) et les enfants.
	PMA pour couple de femmes	Tout enfant est né d'un père et d'une mère et a droit à être élevé par un père et une mère. Il s'agit du droit de l'enfant et non du droit à l'enfant : pas d'adoption ou de PMA pour un couple d'hommes ou de femmes.
	GPA	<p>A propos de la PMA, Il faut favoriser la NaProTECHNOLOGIE (Natural Procreative Technology) qui offre une alternative plus efficace et plus éthique que la FIV. De plus cette approche globale respectueuse de l'écologie humaine n'est pas déshumanisante comme la FIV. Son seul inconvénient est en fait de faire baisser les revenus de l'industrie de la FIV.</p> <p>La GPA doit être interdite au niveau mondial comme une forme perverse d'esclavage.</p>

Encouragement du mariage civil / Soutien à la conjugalité	<p>Le mariage civil est une institution sociale établie pour protéger la famille et ses membres (filiation, sécurisation du conjoint en cas de décès, etc). Il doit être encouragé avec une vraie formation comparable en certains points à celle donnée par l’Eglise catholique (importance du don, du respect, de l’entraide, de l’accueil de la vie...) dans le cadre des centres de préparation au mariage. Il doit offrir un cadre juridique et fiscal stable et avantageux par rapport aux unions jetables (union libre et PACS).</p> <p>La sécurisation nécessite de supprimer le divorce sans juge qui de fait a établi la loi du plus fort (psychologiquement, physiquement ou financièrement)</p>
Divorce sans juge	

Education	Vision de l'école et de liberté scolaire	<p>Les parents ont le premier rôle dans l'éducation et dans les choix d'instruction. Les parents doivent pouvoir choisir l'école publique (le terme « instruction publique » est préférable à « éducation nationale »), privée sous contrat (mettre fin au ratio privé/public) ou hors contrat (dont l'ouverture doit rester au régime de la déclaration et non de l'autorisation), école à la maison.</p> <p>Le financement public des écoles hors contrat doit être rendu possible si ces établissements concourent à la concorde nationale.</p>
	Place du sous-contrat et hors contrat	
	Chèque Education	<p>Une vraie liberté doit être laissée aux écoles hors contrats (et à l'école à la maison) : Cela permet d'adapter la pédagogie, mais aussi les programmes à l'enfant quelle que soit sa situation : précocité ou retard mental, dyslexie dyspraxie dyscalculie, etc...</p> <p>Il faut enfin en finir avec le collège unique et revaloriser les filières techniques. Il est important de développer l'apprentissage pour orienter les jeunes vers ce qui leur convient et non les parquer dans des voies pour eux sans intérêt ou sans issue.</p> <p>Le chèque éducation est un des moyens importants d'assurer la liberté scolaire.</p>
	Vision de l'éducation affective et sexuelle à l'école	<p>Tout est axé actuellement sur le droit à la liberté sexuelle et au plaisir dès le plus jeune âge alors que le respect de l'autre et de soi-même sont les bases de toute éducation affective.</p> <p>C'est bien sûr aussi une ouverture volontaire vers la théorie du genre et la légalisation de la pédophilie comme les projets à l'ONU</p>

	Dérives indécente ou pro LGBT/gender à l'école	<p>d'abaissement de la majorité sexuelle à 10 ans : il faut du reste recadrer sur ces sujets nos représentants français et européens à l'ONU.</p> <p>L'éducation sexuelle doit tenir compte de l'âge ; elle relève à l'école avant tout de la physiologie. La confusion entre IVG et contraception doit être bannie. Une bonne connaissance du cycle féminin et de l'importance du respect de l'autre permettraient d'introduire les méthodes de régulation naturelle ignorées totalement. Enfin une explication sur le caractère faux (remplacement de l'amour et du respect par la « technique » ou la « performance »), artificiel, dégradant (pour l'image de la femme en particulier) et dangereux (addiction...) de la pornographie.</p> <p>Les dérives ont commencé avec Luc Chatel, ce qui veut dire que les députés devront, quel que soit le gouvernement, lutter contre ces dérives. Les manuels scolaires ont été « épurés » de certaines vérités scientifiques concernant la conception de l'être humain par exemple. Il faut réimprimer des manuels scolaires scientifiquement et historiquement fiables. Il est de plus impératif de fermer les sites validés par le ministère de l'Education Nationale et le ministère de la Santé, qui sous prétexte d'éducation sexuelle, font entrer la pornographie à l'école (le site onsexprime.fr entre autres).</p>
	Lutte contre la pornographie	<p>Certains principes éducatifs doivent être rappelés: la pornographie crée une addiction (à ce titre il devrait y avoir des campagnes comme contre le tabac et comme il devrait y avoir contre le cannabis) et elle est d'autant plus forte qu'elle commence jeune. Elle donne une image dégradante de la femme et de l'homme. Elle dénature l'amour basé sur la bienveillance et pousse au sadisme et à la domination.</p> <p>Elle donne une vision fautive des relations sexuelles basées, dans la pornographie, sur la violence et la performance (de plus bien loin des réalités, ce qui crée un sentiment d'infériorité chez celui qui regarde)</p> <p>Il faut interdire l'incitation à l'infidélité. Il faut remettre en vigueur les âges d'accès adéquats en fonction de la dangerosité de l'œuvre. Il faut cesser de tout justifier au prétexte de la création artistique et du besoin de financement du cinéma. L'industrie du porno doit être fortement taxée, y compris au niveau des diffuseurs même étrangers puisque le « produit » est livré en France.</p>
Politique Familiale	Vision Politique Familiale	<p>Il est primordial de valoriser la famille et l'enfant. L'enfant est la richesse de demain. Il est normal que l'état participe au financement de cette création de richesse. Le niveau de vie des familles avec enfants a été fortement abaissé. Il faut revenir au principe de 1945 : allocations familiales universelles permettant de prendre en charge 50% du coût (en fait un</p>

Mesures anti-famille : congé parental, de l'universalité des allocations familiales, du quotient familial

investissement) de l'enfant.

Le principe de l'imposition de la famille en fonction du revenu per capita conduit à dé plafonner le quotient familial.

A l'inverse le prélèvement à la source conduira, comme dans tous les pays où il est pratiqué, à une imposition personnelle et non plus de la famille : la conséquence sera de ne plus tenir compte des enfants et de pénaliser les familles dans lesquelles un des deux parents ne travaille pas pour élever les enfants : en effet le revenu sera intégralement affecté à celui qui l'obtient avec une montée mécanique dans les tranches d'imposition.

Il faut s'y opposer et revenir sur ce texte de loi.

Ceci ne dispense pas de mettre en place les infrastructures (crèches, aide à la garde) permettant aux mères qui veulent travailler de le faire.

Il faut aussi lutter contre les inégalités au travail entre les mères et les femmes sans enfants (les inégalités salariales entre hommes et femmes sans enfant sont de 3 % alors qu'elles sont de 19% si on prend l'ensemble des femmes).

La réforme du congé parental est un non-sens dans sa forme inquisitoriale : là encore laissons les couples libres.

Enfin il faut donner des moyens spécifiques aux mères qui souhaitent choisir de ne pas travailler pour se consacrer à leurs enfants, et ce d'autant plus qu'elles font faire des économies importantes aux ASSEDIC (et aux crèches) : il faut un véritable statut du parent au foyer avec acquisition de points de retraite. Actuellement il y a double peine : baisse immédiate des revenus de la famille et baisse au moment de la retraite. La situation peut même être dramatique en cas de disparition du parent qui perçoit la retraite. Le survivant n'a droit qu'à la pension de réversion.